FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD « Les Signolles » à Ajain
EHPAD « Eugène Romaine » à Boussac-Chatelus

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

La direction commune entre les EHPAD d'Ajain, à l'époque Centre Hospitalier et l'EHPAD de Boussac existe depuis 2004. Elle s'est élargie avec la construction du site de Châtelus-Malvaleix

Cotations de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Poste donnant accès à l'échelon fonctionnel : 2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'EHPAD Les Signolles est implanté au sein de la commune d'Ajain au centre du département de la Creuse (23).
Le SSIAD d'Ajain recouvre les communes suivantes : Ajain, Glénic, Jouillat, Ladapeyre, Saint Fiel, La Saunière, Sainte-Feyre, Saint Laurent.
L'EHPAD "Eugène Romaine" situé à 30 min de Guéret (23) et de Montluçon (03)
L'EHPAD " Les 4 Cadrans" situé à 30 min de Guéret (23) et de Montluçon (03)

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes ainsi que personnes de moins de 60 ans, dépendantes, atteintes de troubles cognitifs, de démences Alzheimer/ apparentées ou de troubles psychiques (EHPAD)
Personnes âgées au domicile atteintes de troubles cognitifs type Alzheimer ou apparentés (ADJ)
Personnes âgées suivies au domicile par un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Services autorisés et nombre de lits/places

La Direction commune comprend trois établissements :

- L'**EHPAD d'Ajain** (203 lits d'hébergement permanent et 8 lits d'hébergement temporaire, 28 places de SSIAD, 9 places d'accueil de jour ainsi qu'un service de portage de repas à domicile) est le plus important EHPAD autonome du département ;
- L'**EHPAD de Boussac** se compose de 85 lits d'hébergement permanent et d'un PASA ;
- L'**EHPAD de Châtelus-Malvaleix** (40 lits d'hébergement permanent) est rattaché juridiquement à l'EHPAD de Boussac.

Statut de l'établissement :

■ **Autonome** ☐ **Non autonome**

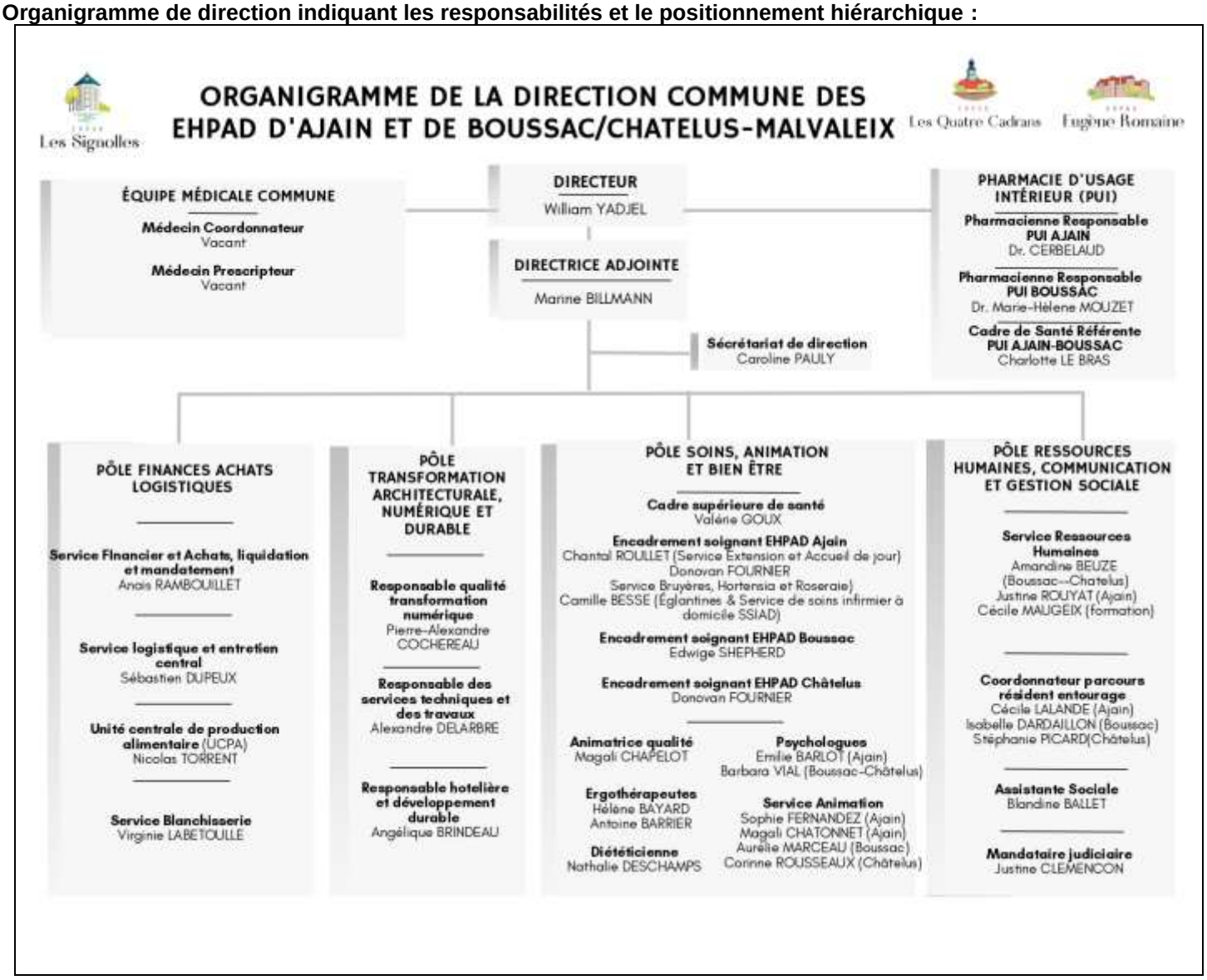
Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Directeur en poste : William YADJEL
Tel : 05.55.80.32.68- Mail : Direction@ehpadajain.fr

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

EHPAD Ajain : Mme Marie Christine BUNLON, Vice-présidente du Conseil départemental de la Creuse chargée de la vie collégienne, étudiante et des sports
EHPAD Boussac-Châtelus Malavaleix : M. Franck FOULON, Vice-président du Conseil Départemental de la Creuse chargé de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :



II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à compléter par l'ARS)

Le Directeur devra mener les chantiers suivants :

- Poursuivre l'opération architecturale tout en diversifiant l'offre d'hébergement de l'EHPAD d'Ajain ;
- Approfondir les synergies et les mutualisations entre les trois sites de la Direction Commune ;
- Amplifier l'ouverture de chaque site sur leurs territoires d'implantations respectif ;
- Poursuivre la mise en œuvre du centre de ressources territoriales co-porté avec le SSIAD de Genouillac ;
- Veillez à assurer la continuité de la présence médicale ;
- Participer à l'évolution du SSIAD d'Ajain au sein d'un GCSMS service autonomie à domicile (SAD) en partenariat avec le SAAD Alyad-Una et les autres SSIAD du territoire

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche : (à compléter par l'ARS)

Dominique GRAND, Directrice de la délégation départementale de la Creuse (ARS-NA)

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents : (à compléter par l'ARS)

Dominique GRAND, Directrice de la délégation départementale de la Creuse (ARS-NA)
ARS-DD23-DIRECTION@ars.sante.fr - 05 55 51 81 02

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS) : Comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002 (Art. L311-6 CASF), chaque site de la Direction Commune dispose de son Conseil de la Vie Sociale (CVS). Des élections ont eu lieu en 2023, permettant de renouveler les représentants des usagers et de leur entourage et de créer un moment démocratique et citoyen (7 représentants entourage et 7 représentants résidents au sein de l'EHPAD d'Ajain, 4 représentants entourage et 3 représentants résidents pour le site de Châtelus et 3 représentants entourage et 2 représentants résidents pour le site de Boussac. Chaque CVS est à jour des obligations du décret du 25 avril 2022 (n° 2022-688) notamment d'élaboration d'un règlement intérieur. Un travail de long terme s'est engagé afin de faire vivre les CVS comme des lieux dynamiques de participation et d'expression. Déposé dans le cadre de l'AAP démocratie en santé, un projet de dynamisation du CVS (projet Profil'Age) n'a malheureusement pas été retenu.

Livret d'accueil/Contrat de séjour/ Règlement de fonctionnement : Dans le cadre de la préparation de l'évaluation l'ensemble des documents de la loi de 2002 ont été actualisés en 2023 et fait l'objet d'une refonte graphique. Ils sont distincts entre l'EHPAD d'Ajain et celui de l'EHPAD Boussac-Châtelus

- **Evaluation interne réalisée ou en cours :**

EHPAD AJAIN : date de la dernière évaluation - 16/05/2012. Il a été fait le choix en 2017 de se concentrer sur la réalisation du projet d'établissement, ce qui explique l'absence d'évaluation interne depuis 2012. Une auto-évaluation dans le cadre du nouveau référentiel HAS devra être effectué en 2025/2026.

EHPAD BOUSSAC CHATELUS : date de la dernière évaluation - 05/06/2013. La précédente Direction a choisi de coupler l'élaboration et le suivi du PE et le PAQ en 2018. Ainsi le suivi du PE a fait office d'évaluation interne. Dans le cadre du nouveau référentiel HAS, l'EHPAD BOUSSAC CHATELUS a réalisé une auto-évaluation de chacun de ses sites durant le 2eme trimestre 2023

- **Evaluation externe réalisée ou en cours :**

EHPAD AJAIN : date de la dernière évaluation - du 13 au 17/05/2013. L'arrêté de programmation de l'ARS prévoit la réalisation de l'évaluation « nouveau format » sur le 1er semestre 2027.

EHPAD BOUSSAC CHATELUS : date de la dernière évaluation – décembre 2023. L'EHPAD de BOUSSAC CHATELUS a réalisé son évaluation « nouveau format » en décembre 2023. Avec un score moyen supérieur à 3,5 sur les trois chapitres, cette échéance a été une réussite. Le rapport d'évaluation pourra être transmis au candidat

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

L'emploi, permettant d'accéder à l'échelon fonctionnel, s'adresse à un directeur D3S ayant de bonnes connaissances dans les différents domaines de gestion et ayant la capacité de fédérer 2 entités juridiques sur 3 sites distincts. Qualités requises :

- Vision stratégique et prospective de la mise en œuvre de la politique du grand âge ;
- Capacité à piloter un CODIR composé d'une équipe d'encadrement intermédiaire ;
- Capacité à porter et faire vivre les projets et de valoriser les collaborateurs ;
- Capacité d'analyse, de synthèse, d'anticipation et de réponse à des problématiques complexes ;
- Capacité à développer et entretenir des partenariats avec les acteurs du territoire, disposer d'une aptitude à la concertation et pouvoir conduire des projets multi partenariaux ;
- Capacité d'écoute et dialogue social de qualité, reconnue et éprouvée ;
- Capacité à piloter et concevoir une réponse à des appels à projet ;
- Capacité à conduire le changement et notamment l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Compréhension et écoute du terrain ;
- Sens éthique et valeur du service public

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissances du champ médico-social du Grand âge et de son environnement institutionnel ;
- Savoir appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les recommandations des bonnes pratiques professionnelles ;
- Savoir adapter son établissement aux contraintes budgétaires et financières dans un objectif de maintien de la qualité ;
- Elaborer et exécuter l'EPRD des établissements ;
- Connaissances en Ressources Humaines et dialogue social ;
- Connaissances en logistique hôtelière ;
- Négociation, gestion des conflits ;
- Maitrise des outils bureautiques

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Connaissance approfondie de l'environnement et du secteur médico-social ;
- Définition et pilotage des objectifs stratégiques ;
- Conduite de projets de coopérations et/ou partenariats en réseau ;
- Conduite de projets architecturaux importants ;
- Conduite du dialogue social et sens de la négociation ;
- Communication adaptée à l'intérêt des personnes accueillies, des usagers, des professionnels et des bénévoles

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

La Direction Commune des EHPAD d'Ajain et Boussac-Châtelus est un ESMS autonome, le plus grand du département de la Creuse. Ces EHPAD sont situés dans un territoire rural. Un projet d'établissement, commun aux trois sites, a été revu et porte sur la période 2024-2028. Il prolonge un virage stratégique important initié depuis 2021 avec une mutualisation des fonctions supports et soignantes entre les 3 sites. A titre d'exemple, tous les encadrants sont désormais mutualisés sur les trois sites de la Direction Commune.

L'**EHPAD d'Ajain** (203 lits d'hébergement permanent et 8 lits d'hébergement temporaire, 28 places de SSIAD, 9 places d'accueil de jour ainsi qu'un service de portage de repas à domicile) est le plus important EHPAD autonome du département. En 2022, il compte un budget d'exploitation de **13,5M€** pour **181,6 ETPR.** Il conduit et met en œuvre une opération architecturale de grande ampleur. Se déroulant, en site occupé, le projet est découpé en 7 phases de travaux. Il vise à créer une extension et à réhabiliter le bâtiment existant tout en maintenant la capacité d'accueil autorisée. Une nouvelle phase de travail (5-6) se poursuit jusqu'en juin 2024 puis une dernière phase jusqu'au deuxième trimestre 2025. Les indicateurs d'activité et financiers sont corrects : taux d'occupation supérieur à la moyenne départementale (**89,4%** en 2022 mais inférieur à l'objectif fixé de 95%) générant un **résultat déficitaire à hauteur de 33,9k€**. Le plan pluriannuel d'investissement a pu être actualisé et l'intégralité des emprunts ont pu être effectués pour soutenir le financement de l'opération architecturale (Emprunt de 1M€ à taux 0% auprès de la CNRACL complété d'un emprunt de 7,85 M€ à un taux de 1,32% auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations). Les négociations du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sont en cours, elles incluent une réflexion sur la composition de l'offre de l'EHPAD d'Ajain (réduction du capacitaire, transformation de l'offre avec la création d'un PASA et éventuellement d'une UHR). L'EHPAD travaille actuellement avec la mairie pour accueillir le cabinet de « médecins solidaires » d'Ajain au sein de ses locaux.

L'EHPAD de Boussac se compose de 85 lits d'hébergement permanent et d'un PASA. En 2022, Il compte un budget d'exploitation de 4,4M€ pour 53 ETPR. L'ensemble des indicateurs d'activité et financiers sont positifs sur l'année 2022 : taux d'occupation satisfaisant (97,28%) permettant la réalisation d'un excédent de 14,4k€. Toutefois, les revalorisations salariales non compensées, l'augmentation du taux du livret A (sur lequel sont indexés les taux d'intérêt des prêts de l'établissement) et l'impact de l'inflation devraient dégrader le résultat 2023. L'EHPAD Boussac-Châtelus Malvaleix reste marqué par un endettement fort (taux d'endettement de 67,4%). Le site bénéfice d'une intégration approfondie au sein de la ville, plusieurs associations locales et bénévoles interviennent au sein de l'établissement

L'EHPAD de Châtelus-Malvaleix (40 lits d'hébergement permanent) est rattaché juridiquement à l'EHPAD de Boussac. En 2022, Il compte un budget d'exploitation de 2,1M€ pour 25,4 ETPR. En 2022, l'ensemble des indicateurs d'activité et financiers sont positifs : taux d'occupation satisfaisant (94,18%) permettant la réalisation d'un excédent de 2,8k€. Ces résultats positifs ont notamment été obtenus grâce aux mutualisations humaines et matérielles opérées au sein de la Direction Commune. Là encore, les revalorisations salariales non compensées, l'augmentation du taux du livret A (sur lequel sont indexés les taux d'intérêt des prêts de l'établissement) et l'impact de l'inflation devraient dégrader le résultat 2023. De plus des problématiques structurelles demeurent sur ce site (usure prématurée du bâtiment suite à des erreurs de conception, problématique radon empêchant l'utilisation de certains locaux). Les négociations du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sont en cours afin de couvrir les coûts de mise aux normes du bâtiment. Enfin, l'EHPAD travaille actuellement à la mise en œuvre, avec la mairie, au cabinet de médecins libéraux de la commune de Châtelus Malvaleix au sein de ses locaux.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Les instances sont normalement constituées. Un CA et un CSE pour chaque établissement (deux) et un CVS pour chaque site (trois). L'assistante de Direction est chargée du secrétariat de toutes les instances de la Direction Commune.

L'équipe de Direction est actuellement composée d'un Directeur, d'une directrice adjointe positionnée sur le volet RH et finances. Une cadre supérieure de santé responsable des services de soins, complète l'organigramme (cf. organigramme en annexe). Des délégations de signatures auprès de la Directrice adjointe et la cadre supérieure de santé garantissent la continuité opérationnelle des établissements en l'absence du directeur.

Désormais achevées, les transformations organisationnelles et les mutualisations au sein de la Direction Commune doivent être mieux documentées. Un important travail de refonte du référentiel qualité a permis d'identifier

l'ensemble des processus métiers de la Direction Commune. Ce travail se poursuit actuellement par la formalisation de procédures et d'organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN).

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

La Direction Commune est engagée dans plusieurs coopérations :

- Le GCSMS des EHPAD publics : Ce groupement a pour objet principal la mutualisation des astreintes de Direction. Les membres du groupement ont eu l'occasion de mutualiser des formations. Des réflexions sont en cours pour transformer le GCSMS en GTSMS et de mutualiser notamment la fonction qualité.
- Le GCS-SIC : Ce groupement a pour objet principal la mutualisation de la médecine préventive et de l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH)

Des conventions existent avec plusieurs kinésithérapeutes libéraux pour dispenser des soins aux résidents de l'EHPAD.
Les partenariats sont à développer. Les conventions sont à actualiser et d'autres sont à mettre en place. Le Directeur devra travailler prioritairement à la réactualisation des conventions de partenariats avec les établissements sanitaires de référence (CH de Guéret et CH d'Aubusson). L'équipe d'animation de chaque site a fait un important travail d'ouverture des EHPAD sur leur territoire. Il conviendra d'étendre et de formaliser tous les partenariats initiés.

Enfin, la Direction Commune a engagé une réelle collaboration avec la Mairie de Chatelus-Malvaleix et la mairie d'Ajain pour lutter contre la désertification médicale. Dans ce cadre, le site d'Ajain et celui de Chatelus Malvaleix mettent à disposition une partie de leur foncier au profil des mairies afin de créer des centres de santé.

Concernant le volet domicile, dès le dernier trimestre 2022 et en partenariat avec le SSIAD de Genouillac, un travail important s'est engagé pour préparer et obtenir le Centre de ressources territorial (CRT) Atome (rencontre des partenaires, formalisation à 4 mains du dossier). Le directeur poursuivra le déploiement du CRT autant sur le volet 1 (mise en œuvre des ateliers de prévention itinérants) que sur le volet 2 (expérimentation d'un hébergement temporaire d'urgence nocturne). Le Directeur devra également œuvrer à la transformation du SSIAD d'Ajain et à son inclusion au sein du futur service autonomie à domicile (SAD). L'engagement de la réforme des services autonomie à domicile (SAD) est aujourd'hui en cours de discussion. Des réflexions sont en cours afin d'envisager la création d'un GCSMS entre le SAAD et les SSIAD intervenant sur la même zone.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Les champs fonctionnels de la Direction Commune sont stabilisés. Hormis le recrutement prioritaire d'un médecin coordonnateur (1 ETP partagé sur la Direction Commune), tous les postes inscrits au tableau des effectifs sont aujourd'hui occupés. Les négociations sont en cours dans le cadre d'un accord local afin de formaliser les différents arbitrages négociés au cours des CSE successifs.

Le Directeur devra assurer un management de proximité de nature à préserver le climat social, veiller à maintenir un taux d'occupation optimal de nature à préserver les objectifs de dépenses dans un cadre budgétaire assaini. Il veillera à superviser, conduire et contrôler l'action administrative globale dans le respect de la réglementation en vigueur. Le directeur suivra les projections financières dans le cadre du PPI et du PGFP. En lien avec la Directrice Adjointe, une vigilance importante est attendue dans le suivi financier de l'opération architecturale d'Ajain.

Principaux projets à conduire :

1/ Mise en œuvre du projet d'établissement et du CPOM sur chaque site de la Direction Commune : Le projet d'établissement 2024-2028 est commun aux deux établissements de la Direction Commune. Issu de 17 groupes de travail, le PE comprend 105 fiches actions réparties en 3 chapitres (projet d'accompagnement global du résident ; projet managérial et organisationnel ; projet social et environnemental) Le projet d'Etablissement peut être transmis au candidat ainsi que les documents clés en matière de dynamique territoriale. Le Directeur devra piloter la mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement 2024-2028 et le CPOM. Travaillé concomitamment, les actions inscrites dans le CPOM sont reprises à l'identique dans le projet d'établissement.

2/ Assurer le suivi opérationnel et financier de la dernière phase de travaux au sein de l'EHPAD d'Ajain et préparer la mise en fonctionnement du PASA et d'un projet l'UHR : Conçu en 2017, L'EHPAD d'Ajain « les Signolles » Le Directeur devra assurer la transition entre la phase 5-6 des travaux vers la phase 7. A ce titre, il devra conduire un déménagement sur la 3eme semaine de juin 2024. Le directeur devra définir les modalités de fonctionnement du PASA et préparer la réponse à un futur AAP UHR sur le territoire de la Creuse.

3/ Poursuivre le déploiement du centre de ressources territorial (CRT) et assurer la transition du SSIAD d'Ajain au sein d'un futur service autonomie à domicile (SAD)

4/ Conduire le renouvellement des PUI : le Directeur en lien avec les pharmaciennes, devra superviser le du renouvellement des autorisations de la PUI d'Ajain et celle de Boussac-Chatelus. Une réflexion a été amorcée quant à l'opportunité de maintenir une PUI dédié sur le site de Boussac-Chatelus (fusion des PUI ou convention avec une officine de ville)

5/ Poursuivre la dynamique de protocolisation et de traçabilité en vue notamment de la préparation de la coupe PATHOS sur l'EHPAD d'Ajain

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (à compléter par l'ARS)

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (à compléter par l'ARS)

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Le projet d'établissement de la Direction Commune s'inscrit dans le cadre des différents axes du schéma départemental de l'autonomie de la Creuse.

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement : *Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche*

Le projet d'établissement 2024-2028 est commun aux deux établissements de la Direction Commune. Issu de 17 groupes de travail, le PE comprend 105 fiches actions réparties en 3 chapitres (projet d'accompagnement global du résident ; projet managérial et organisationnel ; projet social et environnemental) Le projet d'Etablissement peut être transmis au candidat ainsi que les documents clés en matière de dynamique territoriale. Le Directeur devra piloter la mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement 2024-2028 et le CPOM.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Les travaux préparatoires à l'élaboration du CPOM ont été effectué (élaboration et validation des fiches actions). Le CPOM est aujourd'hui en cours de signature. Travaillé concomitamment, les actions inscrites dans le CPOM sont reprises à l'identique dans le projet d'établissement.

Appartenance à une direction commune :

Créé en 2004, l'EHPAD d'Ajain est en Direction Commune avec l'EHPAD Boussac-Chatelus Malvaleix

Nombre total de sites et distance entre chacun :

3 sites
22km entre Boussac et Chatelus-Malvaleix
23 km entre Ajain et Boussac
14 km entre Ajain et Chatelus Malvaleix

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS des EHPAD Publics de la Creuse (réflexion pour évolution vers la création d'un GTSMS)

Créé le : 02/09/2019
Nombre de membres :10

Autre forme de coopération (à préciser) :

GCS SIC
19 membres

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

EHPAD AJAIN Consolidé
Tableau : dernier compte administratif (2022)

CHARGES	ERRD (n-2) 2022	Anticipé ERRD (n-1) 2023	EPRD 2024
Groupe I	1 722 093,46 €	1 866 324,55 €	1 790 651,04 €
Groupe II	9 702 846,04 €	9 305 000,00 €	9 495 867,82 €
Groupe III	1 275 557,10 €	1 359 320,06 €	1 427 255,83 €
Groupe IV	0€	0€	0€
Total	12 700 496,60 €	12 530 644,61 €	12 713 774,69 €

RECETTES	ERRD (n-2) 2022	Anticipé ERRD (n-1) 2023	EPRD 2024
Groupe I	10 956 028,01 €	10 782 024,40 €	10 869 755,26 €
Groupe II	1 492 377,09 €	1 097 484,12 €	1 120 488,74 €
Groupe III	245 566,05 €	176 732,00 €	253 115,20 €
Total	12 693 971,15 €	12 056 240,52 €	12 243 359,20 €

(Montant par titre en M€)

EHPAD Boussac
Tableau : dernier compte administratif (2022)

CHARGES	ERRD (n-2) 2022	Anticipé ERRD (n-1) 2023	EPRD 2024
Groupe I	729 561,87 €	940 011,86 €	891 243,42 €
Groupe II	2 890 845,76 €	3 074 647,51 €	3 093 871,00 €
Groupe III	780 556,57 €	658 137,81 €	625 195,39 €
Groupe IV	0€	0€	0€
Total	4 400 964,20 €	4 672 797,18 €	4 610 309,81 €

RECETTES	ERRD (n-2) 2022	Anticipé ERRD (n-1) 2023	EPRD 2024
Groupe I	4 096 082,00 €	4 084 520,92 €	4 270 927,72 €
Groupe II	226 150,58 €	190 834,62 €	230 834,62 €
Groupe III	93 231,04 €	108 281,88 €	103 048,05 €
Total	4 415 463,62 €	4 383 637,42 €	4 604 810,39 €

(Montant par titre en M€)

EHPAD Châtelus-Malvaleix
Tableau : dernier compte administratif (2022)

CHARGES	ERRD (n-2) 2022	Anticipé ERRD (n-1) 2023	EPRD 2024
Groupe I	354 405,00 €	404 225,00 €	392 519,50 €
Groupe II	1 438 014,47 €	1 516 000,00 €	1 518 974,13 €
Groupe III	310 812,15 €	354 550,72 €	373 910,55 €
Groupe IV	0€	0€	0€
Total	2 103 231,62 €	2 274 775,72 €	2 285 404,18 €

RECETTES	ERRD (n-2) 2022	Anticipé ERRD (n-1) 2023	EPRD 2024
Groupe I	1 945 258,33 €	1 971 460,74 €	2 131 494,61 €
Groupe II	108 680,86 €	95 200,98 €	112 700,98 €
Groupe III	52 161,94 €	10 811,01 €	12 103,89 €
Total	2 106 101,13 €	2 077 472,73 €	2 256 299,48 €

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) : Les résultats de l'EHPAD d'Ajain et de l'EHPAD de Boussac Chatelus ne sont pas à l'équilibre sur l'exercice 2023. Cela tient des éléments conjoncturelles (augmentation des charges liées à l'énergie, à l'alimentation et aux revalorisations salariales), la situation financière des établissements est structurellement saine (à l'exception de budget du site de Chatelus Malvaleix dont la taille de 40 lits ne permet pas d'équilibrer les charges sans l'emploi de péréquation avec les autres sites de la Direction Commune).

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) : Les établissements sont à jour sur les provisions CET

- **Plan de financement de l'exercice 2024 EHPAD AJAIN**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
167 000,00 €	40 000,00 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
3 250 000,00 €			950 891 € des subventions

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 2,65% (2022)

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 : 517 058€

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : 5,92 ans

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Finalisation du programme architecturale de l'EHPAD d'Ajain pour 2025.

- **Plan de financement de l'exercice 2024 EHPAD BOUSSAC CHATELUS**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
39 500,00 €	374 158,59 €

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
374 158,59 €	B :390 024,71 € C :140 279,05 €		

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 11,65% (2022)

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 : **137 354€**

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : 13,11 ans

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Aucun programme d'investissement en cours

- **<u>Les ressources humaines Ajain</u>**

ETP médicaux : 2,6 ETP
- dont médecin coordonnateur : 1 ETP
- dont médecin prescripteur : 0,6 ETP
- dont pharmacien : 1 ETP

ETP non médicaux 179 ETP

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 9 ETP

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 120 ETP

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 3 ETP

- dont personnels médico-techniques : 2 ETP

- dont personnel de rééducation : 2 ETP

- dont personnels techniques ouvriers : 32 ETP

<u>Commentaires sur les effectifs</u> : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié, …)*

L'ensemble des postes sont pourvus (pharmaciens aussi) à l'exception des postes médicaux.

<u>Quelques indicateurs de RH (source bilan social 2022)</u> :

Taux d'absentéisme : 9,5%

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent : 907 jours

- **<u>Les ressources humaines Boussac-Châtelus</u>**

ETP médicaux 2,4 ETP
- dont 1 ETP dont médecin coordonnateur
- dont 0,4 ETP médecin prescripteur
- dont 1 ETP pharmacien

ETP non médicaux 76 ETP

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 4 ETP

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 65 ETP

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 2ETP

- dont personnels médico-techniques : 0 ETP

- dont personnel de rééducation : 0 ETP

- dont personnels techniques ouvriers : 5 ETP

<u>Commentaires sur les effectifs</u> : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

L'ensemble des postes sont pourvus.

<u>Quelques indicateurs de RH (source bilan social 2022)</u> :

Taux d'absentéisme :
7,24% Boussac
12% Chatelus-Malvaleix

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 :
EHPAD AJAIN : **64 023 journées HP + 900 journées HT**
EHPAD BOUSSAC : **30 451 journées**
EHPAD CHATELUS : **14 373 journées**

Taux d'occupation en n-1 :
EHPAD AJAIN : 86,4%
EHPAD BOUSSAC : 98,1%
EHPAD CHATELUS : 98,4%

Derniers GMP/PMP validés :
EHPAD AJAIN :
GMP : 811
PMP : 239

EHPAD BOUSSAC :
GMP : 767
PMP : 254

EHPAD CHATELUS :
GMP : 784
PMP : 238

Convergence tarifaire en cours :
EHPAD AJAIN : Dépendra de la coupe prévue en 2025
EHPAD BOUSSAC : Convergence positive
EHPAD CHATELUS : Convergence positive

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

La quasi-totalité des EHPAD a un statut public et privé non-lucratif en Creuse. En lien avec le DAC et les différents services sociaux, les établissements coopèrent intelligemment afin de répondre aux demandes d'admissions des futurs usagers.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

POINTS FORTS :

- Direction Commune ressources de son territoire (porteur CRT) ;
- Situation financière saine sur les deux établissements ;
- Tous les postes non-médicaux sont pourvus ;
- Dialogue social de bonne qualité

POINTS FAIBLES :

- Difficulté en termes d'attractivité médicale ;
- Un taux d'occupation à surveiller sur l'EHPAD d'Ajain ;

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

William YADJEL – Direction@ehpadajain.fr
05.55.80.95.00

Fait à Guéret, le 31/01/2024